

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المحسوبون DISPARU المف
قودون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المفقودون
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المفقودون

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

JUILLET 2023

Table des matières

| | |
|--|----|
| Le Matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 03/07/2023..... | 1 |
| Tribunal criminel de Bar El Beida : la militante Mira Moknache acquittée..... | 1 |
| Le Matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 04/07/2023..... | 2 |
| Cour d'Alger : 5 ans de prison requis contre Kamira Nait Sid, Ait Chebib et Slimane Bouhafs | 2 |
| TSA Algérie (tsa-algerie.com) – 05/07/2023 | 3 |
| Fête de l'indépendance : Teboune gracie plus de 8.500 détenus..... | 3 |
| La Radio des Sans Voix (laradiodessansvoix.org) – 06/07/2023 | 4 |
| Le Conseil des droits de l'homme tient sa cinquante-troisième session du 19 juin au 14 juillet 2023 | 4 |
| Le Matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 07/07/2023..... | 6 |
| Projet de ville médiatique : l'arbre qui veut cacher l'absence de la liberté de la presse | 6 |
| El Watan (elwatan-dz.com) – 09/07/2023 | 8 |
| Migration irrégulière : 171 harraga secourus au large des côtes espagnoles | 8 |
| Le Monde Afrique (lemonde.fr) – 12/07/2023 | 10 |
| En Algérie, l'errance des migrants subsahariens menacés d'expulsion | 10 |
| Le Matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 14/07/2023..... | 13 |
| Des bénévoles solidaires condamnés par le tribunal d'Annaba | 13 |
| El Watan (elwatan-dz.com) – 15/07/2023 | 14 |
| Projet de loi sur l'information : le quitus des parlementaires | 14 |
| Le Matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 16/07/2023..... | 16 |
| Affaire du wali d'Annaba : le journaliste Mustapha Bendjamaa condamné..... | 16 |
| Radio M (radio-m.net) – 16/07/2023 | 18 |
| Pr Kamel Aissat placé sous contrôle judiciaire par le juge d'instruction du tribunal de Bejaïa..... | 18 |
| Le Matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 17/07/2023..... | 19 |
| Le détenu d'opinion Mohad Gasmi est à son 12^e jour de grève de la faim | 19 |
| Radio M (radio-m.net) – 21/07/2023 | 21 |
| Ihsane El Kadi déplore les conditions de détention pour son codétenu, Noureddine Tounsi | 21 |
| La Radio des Sans Voix (laradiodessansvoix.org) – 24/07/2023 | 22 |
| Algérie : Libération conditionnelle pour 70 détenus diplômés..... | 22 |
| La Radio des Sans Voix (laradiodessansvoix.org) – 26/07/2023 | 23 |
| Algérie : Visite du Rapporteur spécial des Nations Unies | 23 |
| Le Matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 28/07/2023..... | 24 |
| Après les incendies ravageurs, l'urgence de la solidarité..... | 24 |

Tribunal criminel de Bar El Beida : la militante Mira Moknache acquittée



Le tribunal criminel de Dar El Beida a prononcé, lundi 3 juillet, l'acquittement en faveur de l'universitaire et militante Mira Moknache, ont rapporté plusieurs avocats. Ses coaccusés, Arezki Hidja, Larbi Yahioune et Nadir Chelbabi ont été également acquittés.

Comparaissant en prévenus libres, les mis en cause étaient poursuivis dans un dossier en lien avec le Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK). En revanche, les deux détenus d'opinion, dont Hamza Benzerara, ont écopé de deux années de prison ferme. Ils quittent la prison dans 6 mois, indique encore AlterNews Info.

La même source ajoute que le procureur avait requis 15 ans de réclusion criminelle et 500 000 dinars d'amende ainsi que l'interdiction des droits civiques à l'encontre des 16 accusés, en l'occurrence la militante Mira Moknache, Arezki Hidja, Nadir Chelbabi, Riad Benajoud, Rabah Benajoud, Smail Chabane, Abderazek Benajoud, Djaffer Djaout, Laid Karouche, Souraya Sough, Menssina Kessi, Djamel Didi, Mohamed Larbi Yahioune, Nacer Boukhari, Hamza Benzerara et Mourad Miche.

L'universitaire et militante de l'identité amazighe, Mira Mokhnache est appelée à comparaître au tribunal d'Oran dans un nouveau procès en criminelle, en lien avec l'assassinat de Djamel Bensmaïl et les incendies de Kabylie qui ont fait plus de 120 victimes en août 2021.

Mira Moknache totalise pas moins de sept affaires en justice, en lien soit avec le MAK, soit pour des accusations d'attroupements et des délits d'opinion.

La militante a été plusieurs fois mise sous contrôle judiciaire et frappée d'interdiction de quitter le territoire national (Istn).

Près de 300 détenus d'opinion croupissent dans les prisons algériennes.

L.M.

Cour d'Alger : 5 ans de prison requis contre Kamira Nait Sid, Ait Chebib et Slimane Bouhafs



**Le parquet près de la chambre criminelle de deuxième instance de la cour d'Alger a requis 05 ans de prison ferme et 100 000 dinars d'amende à l'encontre des détenus d'opinion, Kamira Nait Sid, Slimane Bouhafs et Bouaziz Ait Chebib.
Les plaidoiries se poursuivent en ce moment où nous publions ces lignes.**

Le procès en appel des détenus d'opinion, Kamira Nait Sid, Slimane Bouhafes et Bouaziz Ait Chebib, s'est ouvert ce mardi 4 juillet, à 13 heures 30, devant la chambre criminelle de deuxième instance près de la cour d'Alger. La tension était palpable dehors comme dans la salle des pas perdus. Ce procès est hautement politique. Il concerne notamment deux figures de la lutte identitaire : Kamira Naït Sid et Bouaziz Aït Chebib. Slimane Bouhafs est surtout mis derrière les barreaux pour ses convictions religieuses. Rappelons qu'il a été enlevé de Tunisie où il s'était réfugié.

Vendredi, 16 décembre 2022, le président près le tribunal criminel de première instance de Dar El Beida a lu l'énoncé des délibérations des membres composant son jury concernant le dossier des 3 détenus d'opinion, Kamira Nait Sid, Slimane Bouhafes et Bouaziz Ait Chebib.

Les condamnations étaient tombés comme des couteaux.

Kamira Nait Sid à 5 ans de prison ferme et à 100 000 dinars d'amende

Ait Chebib Bouaziz à 3 ans de prison ferme et à 100 000 dinars d'amende.

Slimane Bouhafs à 3 ans de prison ferme et à 100 000 dinars d'amende.

L.M.Cnld

Fête de l'indépendance : Tebboune gracie plus de 8.500 détenus

Nouvelle grâce présidentielle en Algérie en faveur des détenus. A l'occasion de la célébration de la fête de l'indépendance et de la jeunesse, le président de la République Abdelmadjid Tebboune a signé, après consultation du Conseil supérieur de la magistrature, deux décrets portant mesures de grâce en faveurs des détenus, indique un communiqué de la présidence de la République.

Le premier décret porte sur des mesures de grâce en faveur de 8.537 détenus condamnés pour des crimes de droit commun, selon le communiqué publié ce mardi 4 juillet.

Cette mesure porte le nombre total de bénéficiaires des mesures de grâce présidentielle au cours des trois dernières années à 145 739 bénéficiaires, en plus de 282 détenus ayant bénéficié des mesures de clémence et d'apaisement pour les crimes d'injures et de diffamation, souligne le communiqué de la présidence.

Grâce présidentielle en Algérie : qui est concerné ?

Le deuxième décret prévoit des mesures de grâce en faveur des détenus ayant réussi à l'examen du BEM, ceux qui ont obtenu un diplôme de formation professionnelle et ceux qui ont obtenu un diplôme universitaire pendant l'année 2022-2023.

Le communiqué précise les catégories de détenus exclus des mesures de grâce. Il s'agit de ceux qui ont commis des crimes contre l'autorité de l'État et l'intégrité du territoire national, la falsification de documents officiels, l'usurpation, les coups et blessures volontaires ayant entraîné une infirmité, voies de fait sur descendants ou mineurs, attentat à la pudeur et viol, enlèvement, trafic d'êtres humains ou d'organes, gangs de quartiers, incinération volontaire de monnaie, agressions des agents et institutions de l'Etat et des personnels de santé, atteinte aux systèmes informatiques visant la défense nationale ou les institutions de droit public et trafic de migrants.

Ne sont pas également concernés par la grâce les crimes de trafic de drogue, la contrebande et la corruption, crimes de change et mouvement de capitaux, association de malfaiteurs, vol et vols qualifié, les repris de justice, le faux monnayage, des délits de discrimination et de discours de haine, la fraude, le monopole et la spéculation illicite sur les marchandises, ainsi que les crimes qui tombent sous le coup de la loi relative à l'organisation des prisons et à la réinsertion sociale des détenus.

L'Algérie célèbre mercredi 5 juillet le 61e anniversaire de son indépendance. De nombreuses festivités sont prévues à Alger et d'autres villes du pays à cette occasion. Ce mardi, le président Tebboune a présidé au Palais du Peuple (Alger), la cérémonie de remise de grades et de médailles à un nombre d'officiers généraux et supérieurs.

Le Conseil des droits de l'homme tient sa cinquante-troisième session du 19 juin au 14 juillet 2023

Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies tiendra sa cinquante-troisième session ordinaire du 19 juin au 14 juillet 2022 dans la Salle XX du Palais des Nations à Genève.

La session a débutée le lundi 19 juin à 10 heures, sous la présidence de l'Ambassadeur Václav Bálek, Représentant permanent de la Tchéquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

Durant quatre semaines de session, le Conseil examinera plus de quarante rapports présentés par le Secrétariat des Nations Unies et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des experts des droits de l'homme et d'autres organes d'enquête concernant de nombreux thèmes et intéressant la situation des droits de l'homme dans dix pays. Au total, le Conseil tiendra 25 débats interactifs avec des titulaires de mandats des procédures spéciales.

Au premier jour de la session, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Volker Türk, a présenté la mise à jour de son rapport annuel sur les situations des droits de l'homme dans le monde. Le débat au sujet du rapport de M. Türk s'est tenu les 20 et 21 juin.

S'agissant des situations de pays, le Conseil a tenu le 19 juin un dialogue renforcé autour d'un rapport du Haut-Commissaire sur le Soudan, avec l'assistance de l'Expert désigné sur la situation des droits de l'homme dans ce pays. Un autre dialogue renforcé a eu lieu le même jour autour d'un rapport conjoint du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan et du Groupe de travail sur les discriminations à l'encontre des femmes et des filles, après quoi le Conseil a dialogué avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée.

Le Conseil a examiné un rapport de la Commission d'enquête sur le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, le 20 juin. Il dialoguera le 11 juillet avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967.

Le Haut-Commissaire a présenté, le 21 juin, un rapport sur la République islamique d'Iran et des mises à jour orales sur Sri Lanka et le Nicaragua. Le Conseil a tenu en outre, le 21 juin, une réunion-débat consacrée aux violations des droits de l'homme à l'encontre des Rohingya et d'autres minorités au Myanmar, avant d'entendre une mise à jour du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans ce pays et d'examiner un rapport du Haut-Commissaire sur ce même pays (6 juillet).

Le 5 juillet, le Conseil a été saisi de deux comptes rendus oraux de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République islamique d'Iran et de la Commission d'enquête sur la République arabe syrienne. Le même jour, il a examiné des rapports présentés par la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Bélarus et par le Haut-Commissaire, concernant la République bolivarienne du Venezuela.

Le Conseil tiendra le 11 juillet un dialogue renforcé autour du rapport du Haut-Commissaire concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités, avant d'examiner le compte-rendu oral de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine.

Le 12 juillet, le Conseil entendra une présentation orale du Haut-Commissaire sur l'Ukraine et examinera un rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation relative aux droits humains dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) temporairement occupées. Il entendra enfin une présentation orale du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au sujet de la coopération avec la Géorgie.

Toujours pendant cette cinquante-troisième session, le Conseil a été saisi de rapports préparés à sa demande par les experts des procédures spéciales (rapporteurs spéciaux, experts indépendants et groupes de travail) auxquels il a confié des mandats portant sur les thèmes suivants : orientation sexuelle et identité de genre (21 juin) et droit à la santé (22 juin) ; droits des personnes touchées par la lèpre (23 juin) ; indépendance des juges et avocats, droits de l'homme des migrants, et exécutions extrajudiciaires (26 juin) ; sociétés transnationales (26 et 27 juin) ; droit à l'éducation (27 juin) ; traite des êtres humains, solidarité internationale, réunion pacifique et extrême pauvreté (28 juin) ; et personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (4 juillet).

Le Conseil a tenu de plus, le 30 juin, sa discussion annuelle sur les droits des femmes, qui a traité notamment de la violence sexiste dans la vie publique et politique. Sur le même sujet, le Conseil a été saisi des rapports du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles (21 juin) et de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences (22 juin).

Sur les questions environnementales, le Conseil a été saisi d'un rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques (27 juin) et, le 3 juillet, d'un rapport du Secrétaire général concernant les effets des changements climatiques sur la réalisation du droit à l'alimentation, sujet qui a été au cœur d'une réunion-débat qui a lieu le même jour.

Le Conseil a examiné un rapport de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression (23 juin) et a tenu une réunion-débat consacrée au rôle de l'acquisition de connaissances par les médias dans la réalisation de la liberté d'expression (3 juillet). Il a dialogué également avec la Conseillère spéciale pour la prévention des génocides (4 juillet).

Le Haut-Commissariat a présenté, le 30 juin, un rapport sur l'enregistrement des victimes pour la promotion et la protection des droits de l'homme, et le 11 juillet, un rapport sur la Déclaration et le Programme d'action de Durban.

Dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU), le Conseil examinera, du 6 au 10 juillet, les rapports issus des travaux menés par son Groupe de travail chargé de l'EPU portant sur treize pays : Tchéquie, Argentine, Gabon, Ghana, Pérou, Guatemala, Bénin, République de Corée, Suisse, Pakistan, Zambie, Japon et Sri Lanka. [...]

La rédaction

Projet de ville médiatique : l'arbre qui veut cacher l'absence de la liberté de la presse

Le chef de l'État a procédé, mercredi 5 juillet, fête nationale de l'indépendance, à la pose de la première pierre du chantier de la ville médiatique devant être réalisé dans un délai de 27 mois. Domicilié dans le quartier de Ouled Fayet (Alger) sur une superficie de 74 hectares, le projet qui porte le nom de Dzair Media City regroupera les principaux acteurs du domaine.

Il abritera les chaînes de télés, radios, agences de presse et autres médias dans leur version écrite et électronique ainsi que des espaces dédiés à des activités diverses en rapport avec le journalisme et les métiers de la communication.

Autant dire qu'il s'agit d'un projet aux allures quasi pharaonique qui, en d'autres lieux, constituerait une plus-value pour les professionnels des médias et la démocratie en général.

Mais faut-il s'enorgueillir de l'annonce d'une telle réalisation et tresser des lauriers à son initiateur?

En vérité, il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser. Nous avons affaire à un véritable enfumage qui s'ajoute à la fable du pays qui possède le plus grand nombre de journaux et de chaînes de télévisions dans le monde arabe et en Afrique.

Ce projet, élevé, avant même sa sortie de terre, par les médias au rang de fierté nationale n'est que l'arbre qui cache mal la forêt (de l'absence) de la liberté de la presse dans un champ médiatique où l'expression libre, autonome plurielle et contradictoire n'a plus droit de cité, désertant la place au profit de la parole obséquieuse de ceux qui s'évertuent à être la voix du maître du moment, à un unanimisme ruineux pour la démocratie

Si la presse en Algérie a toujours souffert d'un déficit de liberté, la situation a empiré avec Tebboune. Les restrictions au travail des journalistes, et les atteintes à la liberté d'expression en général se sont accrues depuis l'arrivée au pouvoir de celui qui ne s'embarrasse pas de scrupules que la morale réprouve pour embastiller les journalistes.

Après Khaled Drareni, emprisonné 8 mois après son installation au palais d'El Mouradia pour un motif fallacieux d'intelligence avec une partie étrangère, Abdelmadjid Tebboune récidive avec El Kadi Ihsane, lui aussi emprisonné pour des chefs d'inculpation tout aussi invraisemblables qu'infondés. Pire, le premier magistrat du pays se permet d'accuser à tort et à travers dans un langage de comptoir certains journalistes. On touche vraiment le fond.

Bref, la liberté de la presse se porte très mal en Algérie. Et en raison inverse, l'autoritarisme, quant à lui, fleurit de plus belle. Jamais le pays n'a connu pareil ordre aussi arbitraire que celui de Tebboune-Chanegriha depuis l'ouverture démocratique ?

Gaspiller l'argent public pour construire une cité médiatique et la création de journaux que presque personne ne lit ne changera rien à la situation et ne fera pas de Tebboune un parangon de la défense et de la promotion des libertés. Aujourd'hui, de nombreux journaux et soutenus à coup de pages publicitaires sont imprimés sans qu'ils soient lus. C'est à se demander à quoi servent-ils hormis renflouer les poches de leurs patrons ?

Samia Naït Iqbal

Migration irrégulière : 171 harraga secourus au large des côtes espagnoles



Depuis le 4 juillet courant, les gardes-côtes espagnols ont secouru 171 harraga algériens, dont des femmes et des enfants, qui se trouvaient dans une situation dangereuse à quelques miles de la terre ferme.

La première embarcation à la dérive, contenant 23 personnes de sexe masculin, a été sauvée par la Garde civile d'Almeria, le 4 juillet. Le même jour, Salvamar Spica du Sauvetage maritime de la même ville est venu au secours de 3 pateras avec un total de 34 personnes. Trois d'entre elles étaient blessées. Les mêmes services maritimes ont repéré 1 patera de fibre blanche et de puissance 115 chevaux à la dérive, avec 18 personnes algériennes et marocaines qui avaient quitté Oran.

Le sauvetage maritime d'Alicante, quelques kilomètres plus loin, a sauvé pratiquement au même moment un bateau à bord duquel se trouvaient 4 jeunes Algériens dérivant à 40 miles nautiques de l'île de Tabarca. 24 heures plus tard, la Garde civile d'Almeria a sauvé 7 personnes algériennes, dont une femme qui avait perdu la boussole. Les mêmes services ont reçu un appel d'urgence d'une embarcation à la dérive à 50 km de la côte, 13 personnes, dont des femmes et des enfants, ont été secourues.

Le même jour, en début de journée, 6 hommes et 3 femmes ont été transférés sains et saufs au port d'Almeria. Toujours en Andalousie, le 5 juillet, une embarcation de fortune contenant 9 jeunes Algériens a été remorquée jusqu'au port de Carthagène. Dans l'après-midi, la Garde civile d'Almeria a réussi à secourir 34 personnes, dont 4 femmes et un mineur, embarquées dans deux pateras différentes. Le lendemain, un bateau de fibre blanche, avec un moteur de 115 chevaux à la

dérive, a été repéré par un navire marchand qui avait donné l'alerte, les 18 occupants ont été sauvées par Carthagène Maritime Sauvetage. Le 6 juillet, vers 9h, 15 harraga sont arrivés sans encombre sur la plage de San José, pas loin d'Almeria.

Enfin, dans la nuit du 7 au 8 juillet, 11 personnes, dont une femme, ont réussi à accoster sur l'une des plages du Sud, sans être repérées. L'appel du large continue, malgré le danger des traversées et la dureté des lois...

En Algérie, l'errance des migrants subsahariens menacés d'expulsion



Ni le rejet violent dont ils sont victimes en Tunisie ni le racisme qu'ils subissent de la part des Algériens ne les dissuadent de transiter par le pays pour rallier l'Europe.

Assis au milieu d'un amas de tissus, le visage d'Osman Issa brille de sueur. Un ventilateur rafraîchit à peine son atelier de 8 mètres carrés en cette journée d'été étouffante du mois de juillet. De sa table de couture, un karakou (tenue algéroise traditionnelle) au-dessus de la tête, Osman se remémore sa traversée du désert pour venir en Algérie voilà vingt-six ans. « J'ai décidé de quitter le Niger sous les encouragements de mon frère qui avait fait la traversée avant moi », raconte-t-il dans un dialecte algérien presque parfait. A son arrivée en 1997, Osman, brodeur de qualité, s'était lancé avec un certain succès dans le commerce de tenues traditionnelles. Désormais, il possède cet atelier de couture dans un quartier populaire d'Alger.

Alors que le débat sur la place des migrants subsahariens dans les pays nord-africains a été relancé par les événements en Tunisie et les opérations de refoulement à la frontière des autorités algériennes, lui affirme avoir trouvé sa place. « En trois décennies, je n'ai pas été victime d'un acte raciste qui m'a fait regretter d'être venu », promet-il. Comme la plupart des migrants subsahariens, Osman ne considérait pas l'Algérie comme un point d'ancre, mais un lieu de transit vers l'Europe. « J'ai tenté de traverser à trois reprises, mais j'ai échoué. » Désormais marié à une Algérienne et père de trois enfants, il bénéficie d'une carte de résidence et n'envisage plus de partir vers l'Europe ou de rentrer au Niger, sauf pour les visites familiales.

« J'avoue qu'il m'a été très difficile de régulariser ma situation, même après mon mariage. Je me compare souvent à mon frère qui est parti en Belgique bien après moi. Il a déjà sa nationalité. Moi, je sais que je ne l'aurai pas. La nationalité algérienne ? Il ne faut pas demander l'impossible »,

reconnaît-il, sans nier le racisme ambiant. Quand il n'en est pas témoin lui-même, des récits lui arrivent des migrants qu'il emploie : « Ils ont pour but de partir en Europe. Les passeurs demandent jusqu'à 3 000 euros. Ce qui représente trois ans de travail acharné pour un migrant. D'autres préfèrent rentrer dans leur pays avec cette somme et tenter le visa pour l'Europe. Dans les deux cas, cet argent ne peut être amassé qu'en Algérie. C'est ici qu'il y a du travail. »

[...]

A Alger, la vie des migrants subsahariens n'a pas été perturbée par les événements récents en Tunisie. Depuis le 3 juillet, après la mort à Sfax d'un Tunisien dans une bagarre avec des migrants, des autochtones ont fait la chasse aux Subsahariens et les autorités en ont expulsé par centaines de la ville où le drame a eu lieu. Même ceux en situation régulière ne sont pas épargnés. Depuis plusieurs semaines, de nombreux Sfaxiens manifestaient contre l'augmentation du nombre de candidats à l'exil vers l'Europe arrivés d'Algérie.

Ceux-ci franchissaient majoritairement la frontière au niveau de la région montagneuse de Kasserine, dans le centre ouest de la Tunisie. Un trajet périlleux : neuf migrants y ont perdu la vie à la mi-mai, « morts de soif et de froid », selon la justice tunisienne.

C'est dans cette même zone que 150 à 200 personnes ont été refoulées par les autorités tunisiennes, selon les estimations de Human Rights Watch (HRW), en plus des 500 à 700 migrants abandonnés dans la zone frontalière avec la Libye. « Ce sont des estimations que nous avons établies après être entrés en contact avec les migrants et après avoir identifié leur localisation, explique Salsabil Chellali, la directrice de HRW pour la Tunisie. Les migrants expulsés du côté algérien se sont dispersés après avoir été contraints à marcher pendant plusieurs kilomètres. »

Ces groupes de migrants comptent des enfants et des femmes enceintes. L'une d'elles a accouché aux portes de l'Algérie, comme en atteste une vidéo reçue par Le Monde. D'après HRW, un groupe de migrants, refoulés à la frontière libyenne, a été secouru et pris en charge dans des villes du sud tunisien. D'autres, aux frontières libyennes et algériennes, errent encore dans le désert, attendant aide et assistance.

Les propos du président tunisien Kaïs Saïed en février, dénonçant des « hordes de migrants clandestins », source de « violence, de crimes et d'actes inacceptables », ont eu un effet désinhibant, notamment sur des influenceurs et des artistes populaires en Algérie. La chanteuse de raï Cheba Warda a ainsi dit soutenir le plan d'expulsion du président Tebboune alors qu'aucun discours n'avait été tenu par ce dernier.

En juin, l'influenceuse algérienne Baraka Meraia, suivie par plus de 275 000 personnes, a dénoncé le racisme anti-Noirs dont elle a aussi été victime. Originaire d'In Salah, à plus de mille kilomètres au sud d'Alger, la jeune femme a dit avoir été prise à plusieurs reprises pour une migrante subsaharienne. Dans une vidéo, elle est apparue en larmes pour raconter le comportement d'un contrôleur de tramway algérois. « Ce n'est pas la première fois que j'entends des propos racistes, relatait-elle. Parmi toutes les personnes qui ont assisté à la scène, aucune n'a réagi. »

En plus des actes et des propos racistes auxquels ils sont exposés, les migrants vivent sous la menace des opérations d'expulsion. Selon l'ONG Alarm Phone Sahara, qui leur vient en aide,

l'Algérie a renvoyé plus de 11 000 personnes vers le Niger entre janvier et avril 2023. Les opérations sont toujours en cours, d'après la même source, et s'opèrent au rythme minimum d'un convoi par semaine depuis 2018. « Ces expulsions s'opèrent sur la base d'un accord avec le Niger. Toutefois, l'Algérie ne prend pas en considération la nationalité des migrants qu'elle refoule », raconte Moctar Dan Yayé, le responsable de communication d'Alarm Phone Sahara.

Selon lui, les migrants sont acheminés jusqu'à Tamanrasset, à l'extrême sud algérien, puis à la frontière avec le Niger. De ce no man's land, les refoulés doivent marcher environ 15 km pour atteindre le village d'Assamaka, où l'opération de tri commence. « Nous sommes tombés sur des Yéménites et même sur un migrant du Costa Rica. Ceux-là, comme les autres Africains, ne sont pas pris en charge par le Niger. Parfois, l'Organisation mondiale des migrations (OIM) se charge de les renvoyer chez eux. Dans le cas contraire, ils errent dans le désert en essayant de rentrer en Algérie », rapporte Moctar Dan Yayé. Selon Alarm Phone Sahara, plus de 7 500 migrants expulsés restent bloqués à Assamaka.

Malgré cette menace de reconduite et les discours incendiaires du président tunisien, ceux-ci gardent les yeux rivés sur la Méditerranée, comme ces deux jeunes Sénégalais, Aliou et Demba*, rencontrés en avril à Tamanrasset. Après avoir traversé le Mali et le Niger, leur errance les a amenés dans cet îlot urbain, planté en plein désert, où ils n'ont trouvé que quelques labeurs sur des chantiers, payés tout juste 1 000 dinars la journée, à peine 7 euros. Demba espérait alors rejoindre la Tunisie, sans crainte que les propos de son dirigeant n'affecte son ambition. Il y a seulement trois mois, il était persuadé que les migrants ne risquaient pas l'expulsion de la Tunisie, contrairement à l'Algérie. Le seul problème qui se posait alors à ses yeux et à ceux de son ami était de trouver l'argent pour payer les passeurs.

*Les prénoms ont été changés à la demande des interviewés.

Ténéré Majhoul (Alger, correspondance) et **Nour Bahri** (Tamanrasset, Algérie, envoyée spéciale)

Des bénévoles solidaires condamnés par le tribunal d'Annaba



Avec la condamnation de quatre citoyens solidaires c'est aussi la notion solidarité qui a été condamnée mercredi à Annaba.

Le tribunal d'Annaba a condamné mercredi 13 juillet, les ex-détenus Kamel Larbaoui, Salah Zerfa, Bilal Triki et Brahim Bousmina, à 2 ans de prison ferme et à une amende. Ce qui confirme les réquisitions du parquet.

Ils sont poursuivis pour « collecte d'argent sans autorisation » ! Comme si l'urgence de porter secours à son prochain avait besoin d'autorisation. Cette condamnation, comme d'ailleurs le procès en lui-même constitue une grave dérive. C'est rien d'autre qu'un procès intenté à la solidarité.

Mais pas seulement, le tribunal vient de signifier que les autorités gardent le monopole sur les actions d'entraide. Il n'est pas question que les Algériens s'entraident entre eux. En matière de centralisme de la décision, il n'y a pas pire !

Le parquet près le tribunal d'Annaba avait requis le 6 juillet 2023, 2 ans de prison ferme et 200 000 dinars d'amende à l'encontre des ex-détenus d'opinion Kamel Larbaoui, Bilal Triki, Salah Zerfa et Brahim Bousmina.

L.M. avec le Cnld

Projet de loi sur l'information : le quitus des parlementaires

Le projet de loi sur l'information a été entériné une seconde fois, jeudi, par les membres du Conseil de la nation, dans une nouvelle version de l'article 22 qui avait fait l'objet de réserves des sénateurs lors de son adoption le 13 avril dernier. Par ce vote, l'institution parlementaire dans ses deux Chambres vient d'approuver le projet de loi organique relative à l'information.

Le 25 juin écoulé, les députés de l'APN ont donné le quitus à ce projet de loi, qui a connu le 10 mai dernier une reformulation de l'une de ses dispositions. Une reformulation œuvre d'une commission paritaire du Parlement, que prévoit l'article 145 de la Constitution. Elle reprend, d'une manière consensuelle, la version initiale du projet de loi y afférent, une version qui ne mentionne aucun délai concernant la délivrance d'une accréditation pour un journaliste exerçant en Algérie pour un média étranger.

«Le journaliste qui exerce en Algérie pour le compte d'un média de droit étranger doit disposer au préalable d'une accréditation. Les modalités d'application de cet article seront fixées par voie réglementaire.» Ceci avant que les députés, lors du passage dudit texte au niveau de leur Assemblée, ne réussissent à imposer un délai de 30 jours à compter de la date du dépôt de la demande d'accréditation.

Ce qui n'a pas été pour plaire au ministre de la Communication de l'époque qui, lors de sa présentation du projet devant les membres du Conseil de la nation, a plaidé la suppression de ce délai. Une requête qui a trouvé écho auprès des sénateurs, qui ont alors adhéré à la réserve émise par la commission parlementaire de la culture et de l'information dans son rapport complémentaire et ont ainsi adopté le projet en émettant une réserve sur cet article.

Cette démarche est motivée, selon eux, par «des contradictions dans les dispositions dudit article», en ce sens que les sénateurs jugent «inopportun» de délivrer l'accréditation dans un délai de 30 jours à partir de la date de dépôt de la demande. Ils estiment aussi «anormal» de fixer des échéances précises, tout en laissant les modalités d'application de l'article en question à des textes promulgués en aval. A l'issue du vote, le ministre des Transports, Youcef Chorfa, qui a remplacé son collègue de l'Information limogé de son poste il y a quelques jours, a notamment affirmé que l'obtention de la fameuse accréditation pour un envoyé spécial pour le compte d'un média étranger relevait des prérogatives du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, et que celui d'un correspondant permanent supposait plus de temps quand ledit journaliste demandeur était étranger.

Il a rappelé que le rôle des médias «ne se limite pas à la transmission et à la publication de l'information», précisant que leur mission «transcende cet aspect pour former l'opinion publique avec responsabilité et dévouement pour servir la société et préserver ses fondements et les acquis de la nation».

Relevant que l'exercice de l'activité médiatique pour le compte d'un média étranger peut revêtir «un caractère temporaire pour un envoyé ou un correspondant permanent», le ministre a souligné que la période nécessaire à l'examen et au traitement des demandes d'accréditation «est cruciale pour statuer sur ces demandes.

C'est pourquoi, l'article 22 s'est contenté d'exiger que le journaliste exerçant pour le compte d'un média étranger possède une accréditation préalable, en renvoyant les modalités d'application de cet article à la réglementation».

Affaire du wali d'Annaba : le journaliste Mustapha Bendjamaa condamné



Le tribunal d'Annaba a condamné ce dimanche, 16 juillet, le journaliste et détenu d'opinion, Mustapha Bendjamaa, à une amende de 30.000 dinars et à 50.000 dinars de dédommagement à verser à la partie civile, dans l'affaire l'opposant au wali d'Annaba. Le même tribunal l'avait condamné par défaut, en décembre 2021, à 01 année de prison ferme assortie d'une amende de 50.000 dinars et à 200.000 dinars de dédommagement à verser à la partie civile.

Le procès du journaliste Mustapha Bendjamaa dans l'affaire l'opposant au wali d'Annaba, Djamel Eddine Berimi, s'est tenu dimanche 9 juillet au tribunal correctionnel d'Annaba.

Le même tribunal avait prononcé par contumace la même peine à l'encontre de Mustapha Bendjamaa, en décembre 2021, dans cette affaire dans laquelle il est poursuivi par le wali d'Annaba pour « diffamation » et « atteinte à l'intérêt national ».

Le journaliste Mustapha Bendjamaa est poursuivi sur la base d'une vidéo en direct qu'il avait publiée sur son compte Facebook, et un article publié dans le quotidien Le Provincial, dont il est le rédacteur en chef, sur la tenue d'une fête de mariage pendant la période du Covid-19, alors que tout rassemblement était interdit. Cet article a suscité l'ire du wali et donc une poursuite judiciaire avec condamnation du journaliste qui dénonçait donc la tenue de ce mariage en pleine période de confinement.

Le journaliste Mustapha Bendjama est placé en détention provisoire depuis février dernier dans le cadre de l'affaire de l'évasion de la militante Amira Bouraoui du pays.

Avec El Kadi Ihsane ce sont les deux journalistes détenus arbitrairement en Algérie. Près de 300 détenus d'opinion croupissent dans les prisons. 49 citoyens sont condamnés à la peine capitale dans l'affaire de l'assassinat du militant Djamel Bensmaïl au cours d'un procès kafkaïen.

L.M./Cnld

Pr Kamel Aissat placé sous contrôle judiciaire par le juge d'instruction du tribunal de Béjaïa

Le professeur Kamel Aissat, enseignant de microbiologie à l'Université Abderahmance Mira de Béjaïa et vice-président de l'association Thiwizi Merdj Ouamane a été empêché de quitter le territoire national mercredi 12 juillet à l'aéroport de Béjaïa. Après un passage à la gendarmerie, il lui a été qui lui a notifié une assignation à comparaître devant le procureur près la cour de Béjaïa ce dimanche 16 juillet.

Le procureur a entendu l'universitaire et l'a renvoyé devant le juge d'instruction sur la base de l'article 196 bis. Du code pénal qui stipule qu'est « puni d'un emprisonnement d'un (1) an à trois (3) ans et d'une amende de 100.000 DA à 300.000 DA, quiconque volontairement diffuse ou propage, par tout moyen, dans le public des informations ou nouvelles, fausses ou calomnieuses, susceptibles de porter atteinte à la sécurité ou à l'ordre publics ». Kamel Aissat a été placé sous contrôle judiciaire, il est astreint à passer tous les 15 jours pour signer auprès du juge.

Kamel Aissat est donc face à la justice pour ses activités de militant associatif et d'enseignant chercheur en défense « de l'environnement et de la santé humaine, et ceci dans le cadre des lois algériennes et internationales et en relation avec son domaine de compétences, en offrant son expertise dans le cadre du développement durable à une population qui un grand besoin d'éclairage sur ces questions », a déclaré son épouse Zahia Aissat dans un post Facebook condamnant son interdiction de sortie du territoire national.

L'article 196 bis du code pénal, introduit le 22 avril 2020 par le ministre de la Justice Belkacem Zeghamati, a été considéré comme une atteinte aux libertés du fait notamment qu'il « confère aux autorités un pouvoir disproportionné et discrétionnaire, dans le sens où cette disposition pourrait être utilisée pour supprimer la couverture d'informations critiques et controversées » (Mena Rights Group). Au même titre que les défenseurs de droits de l'homme en Algérie ainsi que de nombreux avocats, l'article de loi est fustigé pour le manque de clarté, de précision voire même l'absence de définition des « informations fausses » dans la loi n°20-06. Selon de nombreux observateurs, « l'article confère aux autorités un pouvoir disproportionné et discrétionnaire, dans le sens où cette disposition pourrait être utilisée pour supprimer la couverture d'informations critiques et controversées ».

Kamel Aissat a toujours milité contre l'exploitation de la mine de zinc de Amizour. Pour lui, « l'exploitation de cette mine impactera l'ensemble des villes densément peuplées de Tala Hamza, Amizour, Oued Ghir et Béjaïa et affectera, au-delà de cette zone, le contour naturel de ces agglomérations, faites du mont Gouraya et de la vallée de la Soummam. Des espaces abritant une biodiversité d'espèces végétales et animales, dont certaines sont protégées ».

Le détenu d'opinion Mohad Gasmi est à son 12^e jour de grève de la faim



Le militant écologiste Mohad Gasmi est à son 12e jour de grève de la faim déclenchée le 5 juillet. Il vient d'obtenir pour la 2e fois son bac.

Mohad Gasmi s'est présenté à l'examen de Baccalauréat en candidat libre en étant derrière les barreaux de la prison. Il vient d'avoir ce diplôme avec excellence. Et pour la deuxième fois consécutive.

Ce symbole de la lutte du sud algérien n'a jamais cessé de se battre, même à l'intérieur de sa prison. Habitué à l'adversité, il ne lâche pas prise malgré les dures conditions de détention.

« On subit l'arbitraire et l'oppression au nom de la loi et sous le drapeau national qui symbolise l'indépendance, mais nous continuons à faire l'objet des pratiques coloniales » a-t-il affirmé , selon un communiqué du Comité national pour la libération des détenus d'opinion (Cnld) pour expliquer le choix de la date pour le déclenchement de son ultime action.

Et il disait aussi : « Plus que je m'éloigne du système, je me rapproche du peuple ».

Mohad Gasmi est condamné dans deux dossiers, à 3 ans de prison ferme chacune dont une année avec sursis. Cela fait presque 3 ans qu'il est en détention et une année que son recours est pendu auprès de la Cour suprême. C'est dire combien les autorités font payer cher sa détermination à ce militant qui symbolise l'éveil des habitants du sud algérien.

Un acharnement sans précédent à son encontre pour ses positions et son engagement depuis longtemps contre l'exploitation de gaz de schiste, pour l'environnement et pour la défense des populations du sud et l'exigence de répartition plus juste des richesses générées par le sud.

Il fait partie du Mouvement des chômeurs qui réclamait la justice sociale et économique pour les chômeurs et défend les droits économiques et sociaux des jeunes dans le sud de l'Algérie. C'était sous le règne de Bouteflika. En 2015, il a rejoint le mouvement contre le forage du gaz de schiste, un mouvement populaire qui proteste pacifiquement contre les conséquences environnementales de la fracturation hydraulique dans le sud de l'Algérie. Avec la naissance du mouvement de dissidence populaire du Hirak en février 2019, Mohad Gasmi a poursuivi avec ses camarades la lutte.

Yacine K.

Ihsane El Kadi déplore les conditions de détention pour son codétenu, Noureddine Tounsi

De la prison d'El Harrach, le journaliste Ihsane El Kadi, a fait part à son équipe de défense de sa « profonde inquiétude quant à l'absence de suivi médical pour son codétenu et lanceur d'alerte, Noureddine Tounsi, depuis son hospitalisation suite à sa grève de la faim.

Selon un des avocats du journaliste et directeur des médias électroniques « Radio M » et « Maghreb Émergent », « le lanceur d'alerte, Noureddine Tounsi, souffre toujours des conséquences de la grève de la faim, et de douleurs rénales aigues. Il n'a toujours pas reçu l'examen au scanner qu'il attend depuis plus d'un mois.

Dans le même contexte, le prisonnier politique, Ihsane El Kadi, a signalé une détérioration des conditions de détention depuis un mois, en plus du retard important dans l'envoi de ses lettres par l'administration de l'établissement pénitentiaire d'El Harrach. Ses lettres se sont accumulées pendant plusieurs semaines, et les délais d'envoi se sont considérablement rallongés ». Le comité de défense d'Ihsane El Kadi a déposé un pourvoi en cassation devant la Cour suprême contre la décision de la cour d'appel a condamné le journaliste à sept ans de prison, dont cinq ferme.

Algérie : Libération conditionnelle pour 70 détenus diplômés

Dans un communiqué publié le 4 juillet 2023, le Président de la république a annoncé la signature de deux décrets présidentiels à l'occasion du 61ème anniversaire de la fête de l'indépendance et de la jeunesse.

Le premier décret concerne les crimes relevant du droit commun. En vertu du premier décret, 70 détenus qui ont réussi l'examen du baccalauréat ont été libérés.

Cela signifie que ces détenus, tout en ayant été condamnés pour des crimes relevant du droit commun, ont été considérés comme éligibles à une libération anticipée en raison de leur réussite à l'examen du baccalauréat.

D'autre part, le second décret se concentre sur les détenus qui ont également réussi l'examen du baccalauréat, mais qui ont été définitivement condamnés. Vingt (20) de ces détenus bénéficieront désormais d'une libération immédiate grâce à une réduction totale de leur peine.

En d'autres termes, ils seront libérés sans avoir à purger le reste de leur peine.

De plus, trente-cinq (35) autres détenus qui ont également réussi l'examen du baccalauréat verront leur peine restante réduite partiellement.

Cela signifie que leur durée d'incarcération sera réduite, leur offrant ainsi la possibilité de retrouver plus rapidement leur liberté.

Sophie K.

Algérie : Visite du Rapporteur spécial des Nations Unies

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits à la liberté de réunion et d'association effectuera une visite en Algérie du 16 au 26 septembre, pour évaluer la situation et le respect des droits, y compris le cadre juridique applicable, les progrès, les défis et les opportunités pour faire progresser ces droits.

C'est la visite qui devait avoir lieu entre le 12 et le 22 septembre 2022, avant que les autorités algériennes ne la reportent à cette année 2023, sans jamais donner les vraies raisons.

Au cours de sa visite en Algérie, le rapporteur de l'ONU Clement Voule prêtera attention à un certain nombre de questions telles que : les mesures procédurales et pratiques pour la tenue de rassemblements/manifestations pacifiques, la facilitation des rassemblements pacifiques par les forces de l'ordre, la surveillance des droits de l'homme lors des rassemblements pacifiques, la situation des syndicats, le financement des campagnes politiques, la situation des groupes vulnérables, l'impact des mesures antiterroristes sur la jouissance du droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques, entre autres.

Il s'entretiendra également avec des responsables gouvernementaux, des acteurs de la société civile, des journalistes, des avocats, des militants, des syndicats et tout autre acteur pertinent sur cette question.

Il est prévu qu'à la fin de sa visite, il présente une déclaration de fin de mission contenant des conclusions initiales et des recommandations à mettre en œuvre par les acteurs étatiques et non étatiques.

Il préparera également le rapport de mission complet pour présentation à la 56e session du Conseil des droits de l'homme (CDH) en juin 2024.

M. Voule a invité les acteurs de la société civile et toutes les parties prenantes intéressées à fournir des contributions générales et des propositions spécifiques concernant : les bonnes pratiques en matière d'exercice du droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques ; Défis lors de l'exercice du droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

La rédaction

Après les incendies ravageurs, l'urgence de la solidarité

Des milliers d'hectares de forêts et de cultures détruits, des centaines d'habitations effondrées, brûlées, plus de 200 sinistrés sans eau et ni électricité. Le désastre est immense. Le bilan matériel est lourd après les incendies qui ont ravagé le nord-est du pays et ont fait au moins 34 morts.

Les besoins se font pressants. Pour les habitants qui se retrouvent démunis de tout, mais aussi pour certains hôpitaux qui réclament certains médicaments nécessaires aux soins des nombreuses victimes des incendies de la wilaya de Bejaia.

« Nous avons besoin d'aide, de toute l'aide possible, nous avons besoin de vêtements, de matelas, de choses comme ça », a dit à l'AFP un homme rencontré dans un point de ravitaillement à Bejaïa, à 250 km d'Alger, la zone la plus touchée par les feux que les secours ont mis trois jours à éteindre.

Le ravitaillement et l'aide aux sinistrés commencent à s'organiser, alors que l'eau et l'électricité ont été coupées. Des cellules psychologiques sont mises en place. A Ait Oussalah, près du hameau Toudja, 16 personnes, « soit 10% des habitants », selon des témoins, ont été brûlées vives alors qu'elles tentaient de fuir.

Chaque été, le nord et l'est de l'Algérie sont frappés par des feux de forêt, un phénomène qui s'accentue d'année en année sous l'effet du changement climatique, entraînant sécheresses et canicules.

En août 2022, de gigantesques incendies avaient fait 37 morts dans la région d'El Tarf, dans le nord-est. L'été 2021 avait été le plus meurtrier depuis des décennies: plus d'une centaine de personnes avaient péri dans le nord, en particulier en Kabylie. Et plus de 115000 ha de couvert végétal et forestier sont partis en fumée. C'est sans doute l'un des plus importants incendies depuis l'indépendance du pays.

Ces derniers jours, Tahar Chibane, 35 ans, a perdu une bonne partie de sa famille à Ait Oussalah: « Nous avons perdu 99% de nos terres. Il y a eu 16 morts, dont six de la famille Chibane (la sienne) et neuf de la famille Zenoud », a-t-il dit à l'AFP lors de funérailles mercredi dans la localité de Souk El-Djemaâ.

« Je ne peux pas trouver les mots pour dire l'importance d'une âme, l'âme n'a pas de valeur, nous sommes encore debout mais comment peut-on rester sain d'esprit quand on a perdu d'un seul coup sept ou huit membres de sa famille », a confié à l'AFP Djoudi Zenoud, venu aussi enterrer un proche.

Plus de 1.500 personnes ont dû être évacuées des nombreux villages frappés par les incendies très violents qui ont tout dévasté sur leur passage: maquis et champs cultivés, maisons, magasins, endommageant même des stations balnéaires.

«C'est notre vie»

Selon le ministre de l'Intérieur, Brahim Merad, 140 incendies ont été recensés dans 17 préfectures. Outre les pertes humaines, les feux, surtout concentrés dans le nord-est, ont « ravagé de grandes surfaces forestières, de broussailles et d'arbres fruitiers », a dit le ministre sans donner de chiffres.

Des « instructions » ont été données aux autorités locales pour « lancer la constatation des dégâts et des pertes et recenser les sinistrés, afin de les indemniser dans les meilleurs délais », a ajouté le ministre.

Un juge d'instruction a ordonné le placement de 12 mis en cause en détention provisoire, pour leur implication dans le déclenchement des feux de forêt dans plusieurs wilayas, a indiqué jeudi un communiqué du procureur de la République du tribunal de Sidi M'hamed à Alger.

De l'autre côté de la frontière avec la Tunisie, les estimations des dégâts ont également démarré après des feux qui ont touché surtout des zones boisées du nord-ouest près de Tabarka, épargnant la plupart des zones habitées.

« Les 14 incendies dans 7 régions ont été maîtrisés. Entre 10 et 20 habitations ont été endommagées et il y a de grandes destructions de forêts, terrains agricoles et oliviers », a dit à l'AFP jeudi Moez Triaa, porte-parole de la Protection civile, soulignant que les pertes dépasseront les 2.000 hectares détruits l'année précédente.

Un couple avait ouvert en 2019 un « écolodge » dans la forêt au-dessus de Tabarka, qui a entièrement brûlé: « Pour nous, c'est notre vie, la valeur ce n'est pas l'argent mais notre engagement », a expliqué à l'AFP Adel Selmi.

En Algérie, au moins trois témoins ont déploré auprès de l'AFP des retards dans l'intervention des secours et un manque de moyens.

« La population locale a joué un rôle crucial pour éviter l'extension de certains foyers. Nous avons utilisé des seaux en plastique remplis grâce au camion d'un bénévole et nous sommes montés dans la forêt pour lutter contre les flammes », a déclaré un des volontaires, Mohammed Said Omal.

Avec AFP

Informations supplémentaires

- ❖ **A lire ce mois-ci :** La disparition forcée, arme de guerre de l'armée française durant la « bataille d'Alger » Par Malika Rahal et Fabrice Riceputi, publié le 13 juin 2023 par Orient XXI. : [La disparition forcée, arme de guerre de l'armée française durant la « bataille d'Alger » - Malika Rahal - Fabrice Riceputi \(orientxxi.info\)](#)
- ❖ [**Site internet du CFDA**](#)
- ❖ [**Précédentes revues de presse et newsletters**](#)

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المف
ون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

